

PANORAMA DES AIDES ACCORDÉES AUX ALTERNANTS



LOGEMENT
TRANSPORT
CULTURE ET SPORT
AUTRES



Comment trouver un logement ?



Consultez le guide « trouver un logement en pays de la Loire » sur infos-jeunes.fr

Types de logement	Exemple de sites Internet
<p>Les résidences habitat jeunes = foyers jeunes travailleurs (FJT) Location de logements <u>meublés</u> pour les 16-30 ans + accompagnement social si besoin</p>	<p>Nantes : Faire sa demande sur edit-nantes.fr/. Pratique : Une seule demande pour l'ensemble des résidences. 15 résidences réparties sur Nantes et ses environs. Saint Nazaire : 1 FJT tel : 02 51 76 05 00 (possibilité de co-location en fonction du planning de l'apprenti (12.90€ la nuit). Faire sa demande sur residencesdesjeunes.fr onglet « contact » Pour identifier les logements disponibles : Loire-atlantique.fr (onglets services/jeunesse/le logement), URHAJ.fr,</p>
<p>Passerelle Logement Une centaine d'appartements en sous-location (Nantes Métropole) non meublés pour les 18-30 ans avec accompagnement social</p>	<p>Vous inscrire à l'information collective au 02 40 69 61 72. Puis un RDV individuel vous sera ensuite proposé.</p>
<p>Résidences sociales Logements temporaires meublés + accompagnement social</p>	<p>espacil.com (02 51 13 14 88), coallia.org (à Vertou : 02 28 00 58 50/06 24 45 76 19),</p>
<p>Les résidences privées étudiantes</p>	<p>residetapes.fr, suiteetudes.com, estudines.com, nexity-studea.com, cap-etudes.com</p>
<p>Logements locatifs du parc privé</p>	<p>actionlogement.fr, leboncoin, ouestfrance-immo.com, pap.fr, seloger.com, immobilier.notaires.fr, info-jeunes.fr... Penser aussi aux réseaux sociaux.</p>
<p>Logements chez l'habitant</p>	<p>lokaviz.fr, Infos-jeunes.fr, roomlala.com, leboncoin.fr</p>
<p>La colocation</p>	<p>appartager.com, portail-colocation.com, smoovup.com, kolocsolidaire.org, leboncoin.fr, colocation.fr</p>
<p>La cohabitation : le logement intergénérationnel Le principe : l'hébergé s'engage à rendre bénévolement de menus services au quotidien à l'hébergeur (lecture, brin de causette...), en échange d'1 chambre meublée à moindre coût.</p>	<p>Des associations mettent en relation les hébergeurs et les hébergés et gèrent la contractualisation. nantesrenoue.com (02 40 69 84 24 / 06 28 05 36 68) letempspourtoit.fr (02 40 29 14 82) – ensemble2générations.fr</p>
<p>Logement social (HLM, bailleurs sociaux) attribué sous conditions de ressources</p>	<p>*1 demande à faire par département sur site Internet. Pour le 44 s'inscrire sur demandelogement44.fr (2 à 3 ans d'attente). Informations à l'ADIL : 02 40 89 30 15 * Action Logement propose également des logements sociaux : effectuer la demande sur actionlogement.fr</p>

Pour trouver un logement, consulter :

- **Action logement** soit par téléphone soit par Internet (actionlogement.fr)
- **Internet**
- **Les journaux**
- **Le lycée d'accueil s'il dispose d'un internat**
- **Les agences immobilières**
- **Auprès de l'entreprise d'accueil**
- **Urgence logement : 115 (CHRS)**

ACTION LOGEMENT les agences :

Nantes :	02 55 58 03 03
Angers :	02 55 98 11 77
Cholet :	02 41 71 33 60
La Roche sur Yon :	02 53 07 50 30
Laval :	02 49 03 60 28
Le Mans :	02 43 39 56 78

Des services Logements vous aident dans votre recherche :

44- Loire atlantique

Nantes : Passerelle logement (Edit de Nantes Habitat jeunes) (pour les majeurs) : prenez RDV au 02 40 69 61 72 (info collective puis entretien individuel)

Saint Nazaire : Service Logement Jeunes (SLJ), Laure CAMUS au 06 17 39 66 74 (entre 16 et 30 ans)

Châteaubriant : ALJC (Association pour le logement des jeunes au Pays de Châteaubriant : 02 40 81 46 95

Saint Philbert de Grandlieu : Habitat jeunes en Pays de Grand Lieu Machecoul et Logne : 02 40 57 36 47

49 – Maine et Loire

Angers : Habitat jeunes David d'Angers – 02 41 24 37 37

Cholet et Chemillé : Habitat jeunes du Choletais : 02 41 71 36 36

Saumur : Habitat jeunes du saumurois : 02 41 51 05 53

53- Mayenne

Laval : ADLJ (Association Départementale pour le Logement des Jeunes) 02 43 69 57 57

LOGEMENT : panorama des aides

Pour alléger le loyer	Les aides au logement : APL, ALF, ALS	Formulaire de demande et simulation pour estimation des droits sur caf.fr . Les critères pour le calcul sont nombreux (lieu de résidence, montant du loyer, nombre d'enfants, ressources du foyer...). △Attention : pour les – de 21 ans, les parents ne bénéficieront plus des prestations familiales. Demande à faire dès la signature du bail car le versement des aides au logement n'est pas rétroactif ! Pour les étrangers : carte de séjour nécessaire (récépissé non valable)
	MOBILI JEUNE	Pour les 16/ 30 ans en contrat en alternance. Etre bénéficiaire des APL. Montant entre 10 et 100 € déduction faite des aides de la CAF (fournir attestation CAF ou copie écran de la simulation). Demande sur actionlogement.fr rubrique bouger/accompagnement mobilité. Demande à faire dans les 6 mois qui suivent le début du contrat d'apprentissage. Versement mensuel. Hotline : 0970 800 800
Obtenir un garant	VISALE	Pour les majeurs entre 18 et 30 ans. Accordée par Action Logement. Demande à faire avant la signature du bail pour constituer le dossier de candidature à un logement. Effectuer la demande sur visale.fr . Le document est délivré en quelques jours. Hotline : 0970 800 800
Avance du dépôt de garantie	L'AVANCE LOCA PASS	Prêt à taux 0 d'un montant maxi de 1200€. Salariés majeurs de – de 30 ans. L'avance permet de verser le dépôt de garanti demandé par le bailleur et de le rembourser sur 25 mois maxi pour un montant minimum de 20€/mois. Vous ne remboursez rien les 3 premiers mois. Demande à effectuer sur actionlogement.fr (compter au moins 3 semaines pour l'instruction de votre demande).
En cas de grandes difficultés	FSL (fonds de solidarité pour le logement)	Aide ponctuelle pour les salariés majeurs (détachés de leurs parents fiscalement) dont le revenu est ≤ à 1262.44€ (pour une personne seule). - Aide pour les frais d'accès au logement (= dépôt de garantie, 1 ^{er} mois de loyer, forfait assurance, frais d'agence) - Aide au remboursement des dettes (loyers ou factures d'eau ou d'électricité impayés) Pour la demande, s'adresser à un travailleur social .

Pour plus d'informations sur le logement consulter :



Alternant.actionlogement.fr (test pour identifier les aides Actions Logement dont vous pouvez bénéficier)

Actionlogement.fr

Lapprenti.com

Infos-jeunes.fr (Y consulter aussi le guide « trouvez un logement en pays de la Loire »).

Loire-atlantique.fr

Les lieux pas chers pour se meubler (produits d'occasion) :


Envie 44 :	Electroménager et dépannage	envie-44.envie.org	Tel : 02 40 43 82 37 (St Herblain) 02 53 35 51 92 (St Nazaire)
Le Comptoir du Solilab :	Electroménager (et dépannage) et vêtements	ecossolies.fr	Tel : 02 40 89 33 69 (Nantes)
L'homme Debout :	Meubles, vaisselle, électroménager, vêtements	lhommeдебout.com	Tel : 02 40 92 26 91 (Saint Herblain)




TRANSPORT

Panorama des aides



 <p>Les aides aux permis</p>	<p>Etat</p> <p>Aide au financement du permis voiture pour les apprentis</p>	<p>Aide de 500 € pour les majeurs en contrat d'apprentissage et engagés dans une auto-école. Sans condition de ressources. Formulaire de demande d'aide à demander à la secrétaire GRETA du site de formation ou à la référente sociale du GRETA-CFA ou à télécharger sur www.alternance.emploi.gouv.fr onglet « organisme de formation » puis cliquer sur « aide au financement du permis de conduire ». La secrétaire vérifie puis envoie votre dossier à la référente sociale du GRETA-CFA ou vous pouvez l'envoyer directement à la référente sociale.</p>
	<p>Département 44</p> <p>Aide au permis de conduire voiture et cyclomoteur</p>	<p>Aide pour les apprentis de moins de 18 ans et les jeunes non apprentis de 14 à 24 ans dont le quotient familial est inférieur à 800 €. Aide de 750 € pour le permis B versée à l'auto-école et 150 € pour le permis AM (cyclomoteur). Il faut être domicilié dans le 44 depuis plus d'un an. Demande à effectuer en ligne sur : loire-atlantique.fr. Pour toute question Écrivez à support-aidepermis@loire-atlantique.fr ou téléphonez au 02 40 99 15 44 du lundi au vendredi, de 12h30 à 16h30</p>
	<p>Pro-BTP</p> <p>Aide au financement du permis voiture pour les alternants</p>	<p>Pour les alternants dont l'entreprise dépend de la convention collective du bâtiment. Aide cumulable avec les autres aides au permis B. Subvention de 600€. Être inscrit au moins en 2^{ème} année d'alternance, âgé de moins de 30 ans, inscrit dans une école de conduite, percevoir un revenu inférieur ou égal au smic. Télécharger le formulaire sur le site de la PRO-BTP. Tel PRO-BTP : 02 40 38 15 22</p>
	<p>Permis à 1€</p>	<p>Pour les 16-25 ans. Prêt à taux 0, entre 600 et 1200 €, avec un remboursement de 30 €/mois par le jeune. Contactez votre auto-école et votre banque pour la mise en place.</p>
<p>Prêt à 1% pour l'achat de votre 1^{er} véhicule</p>	<p>Pro-BTP</p>	<p>Pour les alternants dont l'entreprise dépend de la convention collective du bâtiment, majeurs de moins de 30 ans, au moins en 2^{ème} année d'alternance et détenteur du permis B. Prêt jusqu'à 4000€ pour une voiture et 2000€ pour un 2 roues. Consulter le site Internet de la PRO-BTP. Tel PRO-BTP : 02 40 38 15 22.</p>
<p>Possibilité de passer son code en candidat libre, sans dépendre d'une auto-école :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 5 plateformes agréées par l'état, dont La Poste, font passer le code - Pour s'inscrire, il faut récupérer un numéro de dossier sur le site http://\permisdeconduire.ants.gouv.fr - Il faut réviser ! exemple de site gratuit : passetoncode (La Poste) <p>Des auto-écoles en ligne : Elles proposent de préparer au code pour quelques dizaines d'euros et des cours de conduite à des prix intéressants.</p>		



 <p>Transports en communs</p>	<p>L'entreprise</p> <p>Remboursement de la moitié de votre abonnement</p>	<p>L'entreprise vous rembourse la moitié de votre abonnement de transport en commun (sur justificatif) si celui-ci correspond au trajet pour se rendre de votre logement à l'entreprise : Effectuer la demande auprès du service du personnel ou du service comptabilité de l'entreprise.</p>
	<p>Carte Mezzo (SNCF)</p>	<p>Carte régionale. 50% de réduction sur les trains et autocars régionaux des Pays de la Loire. Coût de la carte : 20 €/an pour les – de 26 ans et 30 €/an pour les plus de 26 ans. Obtention auprès des guichets de la SNCF pays de la Loire ou sur www.ter.sncf.com</p>
	<p>Forfait TUTTI – 26 ou + 26 ans</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Pour voyager en train ou autocar en Pays de la Loire mais aussi Bretagne, Normandie, Nouvelle aquitaine et Centre Val de Loire - Formules hebdomadaire, mensuelle ou annuelle - Au moins 50 % de réduction - Forfait TUTTI COMBINÉ : un seul titre pour passer du TER au Tram ou au bus. Offre proposée avec les réseaux des 11 agglomérations de la région. Tarifs TRÈS avantageux. - Renseignements (appels gratuits) au 0800 584 260 ou 0969 36 75 75
	<p>Carte ALEOP</p> <p>Réseau de transport sur le 44</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Possibilité de cumuler abonnement autocars + TAN (tram Nantes) + STRAN (transport St Nazaire) : tarifs intéressants. - Gratuit pour les personnes en situation de handicap qui résident en Loire Atlantique. Retirer la carte dans une Mission Locale. - Renseignements : ALEOP au 09 69 39 40 44 ou www.aleop.paysdelaloire.fr
	<p>Tarif solidaire LIBERTAN</p> <p>Pour l'Abonnement annuel</p> <p>Formule illimitée</p>	<p>Pour se déplacer sur le réseau de Nantes Métropole en bus, tram, Navibus et TER</p> <ul style="list-style-type: none"> - Carte soit gratuite soit avec réduction (en fonction du quotient familial) - Se renseigner par téléphone au 02 40 99 48 48 ou 46 ou sur nantesmetropole.fr (onglet pratique/déplacements/transports publics/tarifcation solidaire) avec simulateur tarification solidaire - La demande de tarification solidaire s'effectue dans une mairie.
	<p>Tarif solidaire à la STRAN</p>	<p>Pour se déplacer sur l'agglomération nazairienne. Tarif en fonction du quotient familial</p> <p>Se renseigner auprès de l'espace mobilité de la STRAN au 02 40 00 75 75 ou sur stran.fr</p>

Louer un scooter à Saint Herblain ou Nozay ou Châteaubriant ou Blain sur <https://mobilactif44.fr> : 2.5€/jour. Contacter Les eaux Vives au 02 72 00 13 72 / mobilactif.stherblain@asso-leseauxvives.fr

AUTRES AIDES FINANCIERES : panorama des aides

Un complément de salaire	PRIME D'ACTIVITE	Versée par la CAF pour les majeurs en alternance qui ont un salaire net supérieur ou égal à 1070,28 €/mois ou qui assument seul la charge d'un ou plusieurs enfants. Les bénéficiaires de l'AAH (allocation adulte handicapé) sont eux aussi bénéficiaires de cette prime. Etrangers résidants en France : ressortissants européens ou être depuis au moins 5 ans en situation régulière. Simulation et demande sur caf.fr
Frais liés à la formation	Hébergement en Internat	Cette aide est financée par l'OPCO de votre entreprise : forfait de 6€ par nuitée pour un hébergement en Internat . S'adresser à votre lycée pour les modalités de paiement . Les apprentis ainsi que les stagiaires de la formation professionnelle sont bénéficiaires de cette aide.
Frais liés à la formation	Restauration	Aide financée par l'OPCO de votre entreprise : forfait de 3€ par repas pris dans la cantine du lycée ou dans l'internat . S'adresser à votre lycée pour les modalités de paiement . Bénéficiaires : apprentis et stagiaires de la formation professionnelle.
Energie	Chèque énergie	Aide de l'Etat. Permet de payer des factures pour tout type d'énergie du logement. Attribué automatiquement sur la base de votre déclaration de revenus (pas de démarches à faire). Pour savoir si vous êtes éligible : www.chequenenergie.gouv.fr rubrique espace bénéficiaire/vérifier mon éligibilité. Appel gratuit : 0805 204 805.
Handicap	Aide au parcours vers l'emploi des personnes handicapées	Pour les bénéficiaires d'une RQTH en difficulté financière : financer une partie des frais que vous engagez dans le cadre de votre parcours vers l'emploi : déplacement, hébergement, matériel de formation... Son montant maximum est de 500 €. Aide prescrite par votre conseiller Pôle emploi, Cap emploi ou Mission locale.
En cas de lourdes difficultés	FSA (Fonds social apprenti)	Aide exceptionnelle proposée par le GRETA-CFA 44 aux apprentis et aux stagiaires de la formation professionnelle, pour éviter les ruptures de contrat liées à des difficultés financières relatives à l'hébergement, la restauration et les transports . Demande à effectuer auprès du GRETA CFA 44.
	FAJ (Fonds d'aide aux jeunes)	Aide temporaire pour faire face à des besoins urgents (caution, 1 ^{er} loyer, équipements ménagers). Etre âgé de 18 à 24 ans. Aide qui est débloquée très rapidement, sous forme d'espèces ou de chèques multi-services. Pour la demande, s'adresser à un travailleur social ou la Mission Locale .

CULTURE, SPORT ET VACANCES



La carte d'étudiant des métiers

Délivrée par le CFA en début d'année scolaire, cette carte permet à l'alternant d'accéder aux services des CROUS (restaurant, logement universitaire..). Elle offre des avantages et réductions financières (transports, spectacles, événements, activités sportives...)

L'e.pass jeunes culture et sport pour les 15/19 ans et sans limite d'âge pour les apprenants inscrits dans un lycée ou un CFA (habiter en Pays de la Loire)

Pour 8 € par an, il permet d'accéder à plus de 130€ d'avantages valable auprès de partenaires situés en Pays de la Loire : Vous pourrez bénéficier gratuitement d'une place de cinéma, d'une entrée pour un spectacle, d'une entrée pour un festival, d'une entrée pour un événement sportif, d'un coupon de réduction pour une activité artistique ou sportive, d'un coupon de réduction pour un livre etc.... Consulter www.passjeunes-paysdelaloire.fr ou appeler le numéro vert dédié 0800 205 205 (appel gratuit). Télécharger l'application smartphone : e.pass jeunes

Le Pass Culture

Il donne accès à un crédit, dont le montant dépend de l'âge, pour bénéficier de sorties (théâtre, musées, concerts), de biens culturels (DVD, livres, instruments de musique...), d'activités artistiques (cours de danse, musique...) et d'offres numériques (musiques, vidéos à la demande, jeux vidéo en ligne..).

15 ans : 20€ 16 ans : 30€ 17 ans : 30€ 18 ans : 300€ (à dépenser dans les 24 mois)

Inscription sur l'application Pass Culture avec les identifiants Educonnect (disponibles auprès de votre lycée)

Aide financière pour les vacances pour les apprentis entre 18 et 25 ans

L'ANCV propose des séjours à tarifs intéressants assortis d'une aide financière attribuée sous conditions de ressources. Elle couvre la moitié du prix du séjour dans la limite de 150 €/personne avec un reste à charge de 50 € minimum. Consulter le site depart1825.com

La carte Blanche

Carte gratuite valable un an, destinée aux **nantais** ayant de faibles ressources, leur donnant accès à plus de 60 lieux à des tarifs préférentiels (Spectacles et cinémas, piscines, patinoire, musées, médiathèques, mais aussi théâtres, matchs de haut niveau ...). S'adresser à votre mairie pour l'obtenir.

Les détenteurs de la carte blanche peuvent aussi bénéficier d'une **aide financière pour s'inscrire à une pratique sportive ou culturelle**.

L'aide maximum est de 150€. Il vous restera un minimum de 25€ à régler.

Prendre RDV au CCAS au 02 40 99 27 01 ou présentez-vous directement aux guichets CCAS des mairies de quartier de Bellevue ou de l'île de Nantes.

BON A SAVOIR



Ordinateur

Il existe une association à Nantes qui récupère des ordinateurs d'occasion et les reconditionnent sous l'environnement LINUX (l'équivalent de WINDOWS). Pour quelques dizaines d'euros vous bénéficiez d'un ordinateur et d'une garantie 1 an + 2 heures d'initiation à LINUX.

Contactez ALIS 44 au **09 51 11 21 45**

Un site Internet pour les 15/30 ans de St Nazaire : boussole.jeunes.gouv.fr

Simple et intuitif, ce site vous met en relation avec le professionnel qu'il vous faut pour bénéficier de services adaptés à votre situation comme le logement, santé, emploi etc...

Le jeune se connecte sur le site boussole.jeunes.gouv.fr et indique le nom de sa commune ou son code postal. Il précise la thématique dans laquelle il souhaite trouver des réponses (emploi, formation, santé, logement...) et renseigne s'il le souhaite des informations sur son profil et sa situation. En fonction des informations saisies, le site lui présente une série d'offres de services simples à comprendre et faciles à mobiliser. Si le jeune est intéressé par une offre, il peut laisser un numéro de téléphone portable ou une adresse email et ce, afin que le professionnel le recontacte et concrétise avec lui l'accès au service demandé.

Accompagnement dans vos démarches administratives

France SERVICES est un service public qui vise à permettre à chaque citoyen quel que soit l'endroit où il vit, en ville ou à la campagne, d'accéder aux services publics et d'être accueilli dans un lieu unique, par des personnes formées et disponibles, pour effectuer ses démarches du quotidien relatives à l'emploi, la retraite, famille, social, santé, logement, énergie.... Identifier sur Internet le France SERVICES le plus proche de chez vous.

ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE/SOCIAL/ HANDICAP AU GRETA-CFA

Le GRETA CFA met à votre disposition 2 interlocuteurs en fonction de la nature de vos besoins :



La conseillère « législation du travail » (contrats, législation du travail...)

Contact : julie.gouraud@ac-nantes.fr ou 02 40 92 07 70

La référente « social et handicap »

Contact : valerie.husson@ac-nantes.fr ou 02 40 92 07 70

Domaine social

- Elle établit un diagnostic de vos difficultés (familiales, juridiques, financières, santé, logement, transport...) et recherche avec vous des solutions. Elle vous oriente vers des professionnels le cas échéant
- Elle vous informe sur les aides financières existantes (logements, restauration, transports...)
- Elle vous accompagne dans l'instruction des dossiers de demande d'aide

Domaine Handicap

- Elle recueille, auprès des personnes qui ont déclarés leur RQTH, les freins et les besoins en début d'année scolaire au cours d'un entretien individuel
- Elle informe les personnes qui n'ont pas fait la démarche d'une demande de RQTH, des avantages de cette reconnaissance et les accompagne dans l'instruction du dossier
- Elle informe sur les prestations, dispositifs et partenaires
- Elle mobilise des aides techniques, humaines, organisationnelles..., en cas de nécessité de compensation des conséquences du handicap

ACCOMPAGNEMENT PSYCHOLOGIQUE

- Possibilité de bénéficier de 8 séances annuelles d'accompagnement psychologique remboursées par l'assurance maladie : dispositif national « MonParcoursPsy » (<http://monparcourspsy.sante.gouv.fr>)
- Centres Médicaux Psychologiques (CMP)
Chaque personne, en fonction de son lieu d'habitation, dépend d'un CMP particulier avec qui elle peut prendre contact directement. Les consultations en CMP sont gratuites ; elles sont entièrement financées par la sécurité sociale. Le tout premier RDV peut s'effectuer avec un psychiatre ou un psychologue, mais aussi parfois avec un infirmier.